



À l'attention des parents d'élèves

DIRECTION DE LA MOBILITÉ

Renseignements : 0800.10.10.21 (appel gratuit)
Nos réf : GPSO/2024D/2910

Meudon, le **05 JUL. 2024**

Objet : Transport scolaire de la Rue de Versailles – inscription pour l'année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le service de transport scolaire sera assuré pour l'année scolaire 2024-2025 par Grand Paris Seine Ouest pour les élèves domiciliés Rue de Versailles et scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Ville-d'Avray.

Ce dispositif est réservé aux enfants ayant atteint leur troisième anniversaire au jour de la rentrée scolaire. Compte tenu du nombre limité de places dans les véhicules de transport scolaire, les élèves de CM1 et CM2 domiciliés rue de Versailles pourront emprunter les lignes régulières 469 et 471 en cas de sureffectif.

L'organisation du transport se déclinera ainsi, du lundi au vendredi :

- Le circuit « Rue de Versailles » sera assuré le matin et le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- Deux accompagnateurs encadreront vos enfants tout au long de leur trajet.

Les modalités d'inscription et le règlement intérieur du transport scolaire précisant les conditions d'utilisation du service accompagnent ce courrier.

La carte de transport sera envoyée par courrier après acquittement d'une participation de 60,00 € par enfant. Un gilet de sécurité et un porte-carte vous seront également remis : ils devront être portés tous les jours par votre enfant afin qu'il soit identifié par les accompagnateurs et bien visible des automobilistes. La carte doit être conservée d'une année sur l'autre tout au long de la scolarité de votre enfant dans son établissement actuel, vous permettant une inscription plus rapide l'année suivante.

.../...

.../...

Pour des raisons évidentes d'organisation et de gestion, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune modification de l'inscription ne pourra être prise en compte après le 13 septembre 2024.

En outre, étant donné le nombre limité de places, nous tenons à vous rappeler qu'il est primordial de respecter les jours d'inscription de votre enfant et d'observer la plus grande assiduité sous peine de pénaliser d'autres enfants. À ce titre, toute absence répétée entraînerait la radiation de l'enfant du service au profit d'un autre élève.

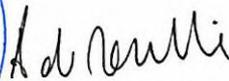
Enfin, pour faciliter la prise en charge des enfants par les accompagnateurs, comme les années précédentes, il est convenu d'organiser des dates différées de démarrage du service de transport scolaire en fonction des âges :

- À partir du lundi 2 septembre pour les élèves en élémentaire ;
- À partir du lundi 9 septembre pour les élèves en maternelle.

Espérant répondre à vos attentes et vous remerciant pour la bonne prise en compte de ces dispositions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le Maire



Aline de MARCILLAC

Vice-présidente de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Ville-d'Avray

Pour le Président et par délégation,



Grégoire de la RONCIÈRE

Vice-Président

en charge des transports et de la mobilité
Maire de Sèvres
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PJ :

- Procédure d'inscription et fiche de renseignements
- Règlement intérieur du service
- Horaires et plan des circuits